

Recommandations de la CDOPU pour la mise en œuvre du programme « Analyse de la situation, évaluation du potentiel, orientation de carrière : offre gratuite pour les adultes de plus de 40 ans »

Le Conseil fédéral a arrêté en mai 2019 une série de mesures afin d'encourager l'employabilité de la main-d'œuvre en Suisse. La mesure 3 permet aux personnes de plus de 40 ans de bénéficier gratuitement, dans tout le pays, d'une analyse de leur situation, d'une évaluation de leur potentiel et d'un conseil en orientation. Cette offre sera proposée sous la même appellation dans tous les cantons. Le processus de recherche d'un nom approprié est en cours et aboutira d'ici à la mi-septembre 2020.

Sur mandat du Conseil fédéral, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) subventionne la mise en place des structures cantonales en vue de l'exécution de cette mesure. Les cantons, pour leur part, veillent à mettre à disposition les prestations correspondantes. Comme indiqué dans le mémento de la Confédération, la Conférence suisse des directrices et directeurs de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CDOPU), en sa qualité de conférence spécialisée de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), formule des recommandations concernant la mise en œuvre de la mesure 3. Ces conditions cadres sont précisées dans le présent document.

Contexte de l'offre

La mesure proposée par le Conseil fédéral vise à encourager le potentiel de la main-d'œuvre déjà présente en Suisse. L'objectif est de préparer les personnes de plus de 40 ans aux défis posés par les bouleversements numériques et écologiques de notre société. L'offre doit permettre d'évaluer l'employabilité des personnes qui en bénéficient et, en fonction du résultat, de maintenir ou d'améliorer cette dernière.

Approche

Les prestations de conseil proposées reposent sur le modèle GUIDE¹ mis au point dans le canton du Valais. Les lettres G-U-I-D-E sont les initiales des différents modules d'orientation : *Gap, Understanding and Improving, Develop solutions, Execution*. Ce modèle propose une sélection de contenus d'orientation, prévoit la structure des prestations à fournir et aide à établir l'organisation des séances. Il a été élaboré sur la base de deux autres modèles fondés à la fois sur la théorie et la recherche : le modèle carrière-ressources² et le modèle de base pour un coaching de carrière efficace³. Le modèle GUIDE intègre également d'autres approches théoriques.

Au cours de la première étape (*Gap*), les personnes bénéficiant de l'offre passent un test d'employabilité, qui a été mis au point et évalué dans le canton de Zoug⁴. Les étapes suivantes (*Understanding and Improving, Develop solutions, Execution*) s'appuient sur le résultat de ce test et servent à définir, en collaboration avec le client, des mesures concrètes pour maintenir ou renforcer l'employabilité de ce dernier. Les éléments clés et les résultats des consultations sont consignés en suivant un schéma préétabli.

En 2021 se déroulera la phase pilote de ce projet. Les cantons qui y participent mettront en place un système d'évaluation bilatérale de l'employabilité (étape *Gap*). L'objectif est de développer, d'ici au

¹ Voir la description du modèle GUIDE et le concept d'orientation du Haut-Valais sur la [plateforme de la CDIP](#).

² Hirschi, A. (2012). The career resources model: An integrative framework for career counsellors. In: British Journal of Guidance & Counselling, 40 (4), pp. 369-383.

³ Hirschi, A. (2011). Wirksames Karriere-Coaching: Ein Grundlagenmodell. In: Organisationsberatung, Supervision, Coaching, 3 (18), pp. 301-315.

⁴ Voir le document relatif au contexte de l'offre de conseil pour les adultes de plus de 40 ans et le rapport d'évaluation du Prof. A. Hirschi sur la [plateforme de la CDIP](#).

déploiement de l'offre dans toute la Suisse en 2022, un outil numérique qui permettra à la population d'autoévaluer leur employabilité. Les résultats de la phase pilote permettront de calibrer l'outil numérique et de développer des prestations plus ciblées pour la suite du programme.

L'approche coordonnée des cantons garantira qu'un produit de qualité soit mis à disposition dans toute la Suisse tout en ménageant les ressources.

À cet égard, les cantons participant au projet pilote s'engagent à respecter les points qui suivent.

Conditions cadres de la CDOPU

1. Se distinguer des autres offres d'OPUC : privilégier le renforcement de l'employabilité

Les cantons qui participent au projet pilote suivent le modèle GUIDE. Dans un premier temps, ils procèdent au test d'employabilité (Gap) (voir paragraphe « Approche »). Lors des étapes suivantes, ils utilisent les ressources appropriées, en notant quels outils ont été mis en œuvre, pour maintenir ou renforcer l'employabilité des clients.

2. Consigner les résultats obtenus pour les clients

Les résultats ainsi obtenus sont consignés dans un rapport succinct. Celui-ci fait état a) de l'employabilité, b) des outils mis en œuvre, c) des mesures envisageables et d) des conclusions du client. Le rapport suit une grille mise au point par l'Université de Berne

3. Contribuer au programme par l'évaluation et le développement de l'offre

Comme indiqué plus haut, les instruments et leur utilisation pour chaque client dans le cadre de la phase pilote sont évalués et développés. Afin de développer un outil en ligne pour déterminer l'employabilité, des données uniformes et bien structurées sont nécessaires. Si un canton pilote a l'intention d'utiliser un autre outil pour la première étape de conseil (Gap), une approbation du responsable de projet est nécessaire.

Pour les étapes de conseil suivantes selon le modèle GUIDE (*Understanding and Improving, Develop solutions, Execution*), les cantons sont libres de choisir les instruments d'orientation à utiliser. Ils sont toutefois tenus de documenter à quels instruments ils ont fait recours. Les instruments développés par un canton doivent être mis gratuitement à disposition des autres cantons, selon le principe de l'open source. En outre, les cantons pilotes veilleront à fournir à l'Université de Berne les informations nécessaires à l'évaluation du service de consultation. Ils participent également aux échanges réguliers par l'intermédiaire de leurs collaborateurs et prennent part à l'évaluation au niveau systémique commandée par le SEFRI.

4. Intégrer et former les collaborateurs

Les collaborateurs des services d'orientation cantonaux qui seront amenés à mener les séances d'orientation de la phase pilote suivront une formation d'une journée. Ce sera l'occasion pour eux de se familiariser avec le modèle GUIDE et avec l'outil permettant d'évaluer l'employabilité, de découvrir les options possibles pour gérer les étapes suivantes et d'apprendre à rédiger les rapports. Cette formation sera organisée par l'Université de Berne, le CSFO, infomarchedutravail.ch et les collaborateurs des cantons du Valais et de Zoug.

5. Assurer la communication concernant l'offre de conseil

Comme indiqué dans le mémento de la Confédération, la promotion des prestations dans le cadre de la phase pilote relève des cantons. Toutefois, il est prévu de créer, en préparation et en soutien de cette communication, une page internet ainsi que des dépliants dans les trois langues officielles, qui seront mis à disposition des cantons pilotes. Ceux-ci seront libres de décider d'utiliser ou non ces supports promotionnels. Les termes qui y sont employés devront néanmoins être repris.

Documents de base

Les documents de base mentionnés ci-dessus sont disponibles sur la [plateforme de la CDIP](#). En partie, ils n'existent actuellement qu'en allemand. Les documents décrivant les aspects fondamentaux sont progressivement traduits dans les autres langues officielles et mis à la disposition des cantons sur la plateforme de la CDIP. La CDOPU informe ces derniers de la disponibilité des différentes versions.

Contact

Urs Brütsch, **chef de projet**

Chef du Bureau d'orientation professionnelle

Zoug/Membre du comité de la CDOPU

Tél. 041 728 32 14

E-mail : urs.bruetsch@zg.ch

Corinne Schumacher

Collaboratrice scientifique CDIP/CDOPU

Tél. 031 309 51 47

E-mail : schumacher@edk.ch